



REPUBLIQUE DU BENIN



REUNION PLENIERE DE HAUT NIVEAU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

DISCOURS
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
SON EXCELLENCE MONSIEUR MATHIEU KEREKOU

New York, le 15 Septembre 2005

(Vérifier au prononcé)

Messieurs les Co-Présidents ,

1 - Il y a cinq ans, la communauté internationale a retenu les Objectifs de Développement du Millénaire. La présente plénière de haut niveau nous donne l'occasion de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces objectifs.

Aujourd'hui, de nouveaux défis sont apparus et imposent à notre Organisation, après soixante années d'existence, d'engager des réformes avec courage et détermination.

2 - La concrétisation de ces réformes doit permettre à notre Institution commune d'être plus efficace, plus crédible et plus adaptée aux réalités de notre temps.

3 - A cet égard, nous rendons un hommage mérité au Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Kofi ANNAN, pour nous avoir soumis des propositions hardes de nature à imprimer des orientations susceptibles de favoriser les mutations qualitatives tant attendues.

4- S'il est un domaine où l'action de l'Organisation des Nations Unies devra être sensiblement renforcée, c'est bien celui de la promotion du développement.

5 - Les problèmes de développement se posent avec acuité au groupe des Pays les Moins Avancés, maillon le plus vulnérable de la Communauté internationale. Des engagements quantifiables et chiffrés ont été pris selon un chronogramme en faveur de ces pays. Force est de constater que la mise en oeuvre de ces engagements reste largement en deçà des résultats escomptés.

6 - En notre qualité de Président du Bureau de Coordination des Pays les Moins Avancés (PMA), nous lançons un appel à la Communauté internationale, notamment aux partenaires au développement, aux Institutions du Système des Nations Unies, y compris les Institutions de Bretton Woods, pour soutenir la préparation de la revue du Programme de Bruxelles en vue de son examen à mi-parcours par l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa soixante et unième session en 2006.

Messieurs les Co-Présidents,

7- Il est essentiel que la Communauté internationale poursuive ses efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le concept de menace à la paix et à la sécurité doit être redéfini et ses contours précisés afin de prévenir certains abus auxquels nous assistons ces dernières années.

8 - Pour le Bénin, le non recours unilatéral à la force dans les relations internationales doit rester un principe fondamental de notre système de sécurité collective. C'est pourquoi, les Organisations régionales doivent désormais jouer un rôle accru dans les questions de maintien de la Paix et de la sécurité. Il conviendrait dès lors de renforcer leur capacité d'action en matière de résolution

de conflits. Nous en appelons à la Communauté internationale pour qu'elle soutienne fermement les efforts déployés par l'Union Africaine dans ce sens.

9 - La mise en place de la Commission de la Consolidation de la Paix devient nécessaire afin de capitaliser les acquis enregistrés en matière d'appui aux pays en situation de sortie de conflit ou de crise.

10 - La Communauté internationale devrait renforcer son action dans la lutte contre le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

11- Suite à l'adoption le 26 juillet 2005 de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur cette situation préoccupante, il s'avère maintenant indispensable de donner à la Communauté internationale l'outil nécessaire pour la répression du recrutement et de l'utilisation des enfants dans les conflits armés. C'est à ce titre que le Bénin propose qu'une réflexion soit menée dans le cadre d'un Groupe de travail de l'Assemblée générale pour la requalification du fléau des enfants-soldats en crime contre l'humanité au lieu de crime de guerre.

Messieurs les Co-Présidents,

12 - Le respect, la protection et la promotion des libertés fondamentales et droits de l'homme, y compris le droit au développement revêtent une importance primordiale à tous les niveaux. Le Secrétaire général a fait dans ce domaine des propositions fort intéressantes, en vue de la transformation de la Commission des droits de l'homme en un Conseil des droits de l'homme.

13 - Quelle que soit la forme que prendra la nouvelle soudure, l'objectif est de veiller à ce que la pleine jouissance de tous les droits de l'homme par tous les citoyens du monde soit faite sur une base objective, non discriminatoire et non sélective.

14 - C'est donc pour nous le lieu et le moment de renouveler notre confiance à l'Organisation des Nations Unies qui est sans aucun doute l'unique Forum universel de coopération entre les Etats.

15 – Aussi, le Bénin place-t-il des espoirs légitimes dans le vaste chantier de réformes institutionnelles de notre Organisation comprenant la redéfinition des fonctions du Conseil économique et social (ECOSOC), la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale et l'élargissement du Conseil de sécurité.

16 - S'agissant tout particulièrement de l'élargissement et de la révision des méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous devons enfin offrir à l'Afrique une juste représentativité qui tient compte du nombre de ses Etats et de la spécificité des questions africaines.

Messieurs les Co-Présidents,

17 - Nous sommes à une étape cruciale de l'histoire de l'humanité. Nous n'avons pas le droit d'échouer dans la recherche de solutions durables à nos défis communs. Nous sommes d'autant plus convaincus que la dextérité avec laquelle vous conduisez la co-présidence de ce Sommet est déjà un gage que nos travaux aboutiront à des résultats concrets à la hauteur des attentes de nos peuples.

18 - Nous voudrions enfin exprimer notre haute appréciation à Son Excellence Monsieur Jean PING, Président sortant de l'Assemblée générale pour le travail de qualité accompli dans le cadre de la préparation de 60e session plénière de haut niveau.

Je vous remercie.